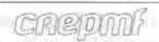
UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE



CONSEIL REGIONAL DE L'EPARGNE PUBLIQUE ET DES MARCHES FINANCIERS

Le Président

DECISION N° PCR / DA / 2017 / 057

PORTANT AGREMENT DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) SAPHIR DYNAMIQUE EN QUALITE D'ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF EN VALEURS MOBILIERES (OPCVM) SUR LE MARCHE FINANCIER REGIONAL DE L'UMOA

Le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers,

- la Convention du 03 juillet 1996 portant création du Conseil Régional de Vu l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (ci-après le "Conseil Régional") et son Annexe;
- le Réglement Général du 28 novembre 1997 relatif à l'Organisation, au Vu Fonctionnement et au Contrôle du Marché Financier Régional de l'UMOA;
- la Décision n° CM/DAC/04/04/2017 du 14 avril 2017 du Conseil des Ministres de l'UMOA portant nomination du Président du Conseil Régional ;
- la Décision n°R-77/P-CREPMF/39-2002 du 29 novembre 2002 portant Vu délégation de pouvoirs du Conseil Régional au Comité Exécutif et au Président du Conseil :
- l'Instruction n°24/99 relative à la note d'information des Organismes de Vu Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM);
- Vu l'Instruction n°45/2011 relative à l'organisation, au fonctionnement et la gestion des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières sur le marché financier régional de l'UMOA;
- Vu l'Instruction n°46/2011 relative à la classification et aux règles d'allocation d'actifs des Organismes de Placement Collectif sur le marché financier régional de l'UMOA :
- les délibérations des membres du Comité Exécutif lors de leur 54^{ème} réunion Vu tenue le 30 mai 2017 à Abidjan ;

DECIDE



TEL.: (225) 20 21 59 42 / 20 21 51 79 Fax: 20 22 16 57 1/3

Article 1er

Le Fonds Commun de Placement (FCP) SAPHIR DYNAMIQUE est agréé en qualité d'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) sur le marché financier régional de l'UMOA.

L'agrément du FCP SAPHIR DYNAMIQUE est enregistré sous le numéro FCP/2017-03.

Article 2

Le FCP SAPHIR DYNAMIQUE présente les principales caractéristiques ci-après :

Dénomination	FCP SAPHIR DYNAMIQUE		
Туре	Fonds Commun de Placement Diversifié		
Promoteurs	SGI-BENIN et SAPHIR Asset Management		
Objet	Gestion collective de parts		
Nature	Fonds de distribution		
Valeur liquidative d'origine	5 000 FCFA		
Forme des parts	Titres dématérialisés inscrits en compte auprès de la SGI-BENIN		
Dépositaire	SGI-BENIN		
Société de Gestion	SAPHIR Asset Management		
Commissaires aux Comptes	Titulaire: Cabinet MAZARS BENIN représenté par Monsieur Arn FANDOHAN Suppléant: Cabinet FIDAF représenté par Madame Ellen TOGN ADJAH		
Orientation de gestion	SAPHIR DYNAMIQUE est un OPCVM de type diversifié qui ne peut en aucun moment : - être investi à hauteur de plus de 70 % de son actif en actions et droits d'attributions ou de souscription ; - être investi à hauteur de plus de 70 % de son actif en Bons du trésor, Titres de Créances Négociables, obligations et titres d'autres OPCVM ou FCTC.		
Souscripteurs visés	Personnes physiques ou morales résidentes et non-résidentes d' L'UEMOA		
Lieux de souscription	Les souscriptions et les rachats sont reçus par la SGI-BENIN		
Horizon de placement	3 ans minimum		
Valorisation	Quotidienne		
Frais de gestion	2 % HT l'an		

TEL.: (225) 20 21 57 42 / 20 21 51 79 Fax: 20 22 16 57 2/3 http://www.crepmf.org

Commission de souscription	1,25 % HT dont 0,25 % HT acquise au Fonds	
Commission de rachat	2 % HT dont 0,25 % HT acquise au Fonds	

Article 3

La note d'information du FCP SAPHIR DYNAMIQUE a été visée sous le numéro FCP/2017-03/NI-01-2017.

Article 4

Toute modification portant sur les éléments caractéristiques qui figurent dans le dossier initial d'agrément doit être soumise à l'approbation préalable du Conseil Régional.

Article 5

La décision portant agrément du FCP SAPHIR DYNAMIQUE doit faire l'objet de publication au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) de la BRVM au plus tard 90 jours après sa notification.

Article 6

La présente décision prend effet à compter de la date de sa signature.

Fait à Abidjan, le 30 mai 2017

egional de l'Le Président

01 B.P. 1878 ABIDJAN 01

Marchaniadou NDIAYE

51 79 Fax: 20 22 16 57 http://www.crepmf.org